



D

e la colonisation à nos jours : une construction administrative en évolution, des acteurs de plus en plus nombreux dans la gestion de l'espace

La conquête militaire du futur territoire mauritanien par l'armée française, désignée sous le terme de « pacification », s'étendra de 1899 à 1932. L'ouest du territoire constitue la « Mauritanie ». Il sera rattaché à « l'Afrique Occidentale Française » tandis que les Hodh constitueront une partie du « Soudan Français » (cf. carte 27). Cette conquête marque l'apparition d'un nouvel acteur territorial important.

En premier lieu, les administrateurs cherchent à comprendre et à formaliser par écrit les règles de gestion de l'espace. Ils sont ainsi amenés à développer des liens privilégiés avec la classe religieuse qui le plus souvent exerce le contrôle foncier. A M'Bout, le colonisateur établit un registre foncier à partir des années 1930, procède au découpage des terres et attribue des titres à certains leaders tribaux évoluant autour du Gorgol blanc et Gorgol noir. En second lieu, il intervient en cas de conflit foncier (Kamara et Leservoisier, 2000 ; Leservoisier, 1994). Enfin, il procède directement à diverses opérations d'aménagement du territoire ; le développement des oasis, des premiers petits barrages en dur et forages se fait sous son impulsion.

Cette reconnaissance des règles locales de gestion de l'espace par l'écrit et la titrisation ne concernera cependant qu'une minorité, proche et favorable au colonisateur, tandis qu'elle figera des limites territoriales jusque là



© Société de Géographie, sans date mais avant 1929

Fête à Tadjakaut, près de M'Bout

fluides. Le colonisateur contribuera aussi à l'émergence de la notion « d'ethnie » et à son intégration par la population. Autant de choix qui seront lourds de conséquence pour la Mauritanie indépendante.

C'est par ailleurs avec la colonisation que les prémisses de l'organisation administrative contemporaine se mettent en place. A la veille de l'indépendance, la ville de Nouakchott est créée en vue d'en faire la future capitale, tandis que les Hodh sont rattachés à la Mauritanie. Le découpage

régional tel qu'on le connaît aujourd'hui est le produit de plusieurs phases successives de redéfinition territoriale (cf. carte 28).

Il se fera en considérant dans certains cas les ensembles territoriaux préexistants. Le Taganet sera toutefois éclaté en plusieurs régions (*wilaya*) tandis que le Fuuta Tooro sera scindé en deux avec la création de la frontière entre le Sénégal et la Mauritanie.

L'Etat indépendant reprend initialement les dispositions

